

Public concerné

Salarié intervenant directement dans les travaux à proximité des réseaux aériens ou enterrés, soit dans le cadre de travaux urgents soit en tant que conducteurs d'engins

Pré requis

Les candidats doivent être capables de lire et comprendre les consignes écrites ou exprimées en français
Etre familiarisé avec un environnement informatique basique : ordinateur, clavier, souris, navigateur internet

Objectifs de la formation/action

La formation doit amener le stagiaire à

- ➔ Disposer des connaissances suffisantes pour réaliser des travaux à proximité des réseaux aériens et souterrains
- ➔ Préparer à L'examen QCM AIPR Opérateur

CFPPA de Montravel-Villars

BP 7 - Chemin de Montravel
www.cfppa-montravel.fr

Tél : 04 77 91 11 10

Fax : 04 77 91 13 80

cfppa.montravel@educagri.fr

Durée, date(s) et lieu

Modalités d'obtention	Durée totale	Test de connaissances	
		Oui / Non	Seuil de réussite
Formation + test QCM *	1 jour	Oui	QCM de 30 questions avec 60 points attribués Seuil minimal de réussite 36 points sur 60 attribués

*Possibilité de passer un test sec

Les formations ont lieu au CFPPA de Montravel(42) ou sur le site client sur demande (sous réserve d'avoir les équipements suffisants). Les sessions sont ouvertes de gré à gré.

Contenu

Module 1 : RÉGLEMENTATION et SÉCURITÉ DES CHANTIERS

- Contexte réglementaire anti endommagement
- La responsabilité des acteurs (opérateurs, encadrants, concepteurs).
- Les documents nécessaires sur un chantier.
- Les piquetages et marquages au sol.
- Les actions de prévention à réaliser avant le démarrage effectif des travaux.
- Conditions, responsabilités et déclaration d'un arrêt de chantier.
- Les consignes spécifiques pour les travaux urgents

Module 2 : INTERVENIR À PROXIMITÉ DES RÉSEAUX

- Reconnaître les différents types de réseaux et leurs caractéristiques
- Règles d'organisation du chantier pour assurer la sécurité lors d'interventions à proximité des réseaux
- Les risques liés aux opérations à proximité des réseaux
- Les conditions de recours à l'arrêt de chantier
- Mesures à respecter en cas d'accident.
- La règle des 4A.

Moyens pédagogiques et encadrement

La formation théorique se déroule en salle. Les explications, l'étude de cas concrets et l'utilisation de QCM d'entraînement par l'intervenant doivent permettre de faciliter les transferts en entreprise. Les modules de la formation sont assurés par des formateurs spécialisés dotés d'une expérience professionnelle de 10 à 20 ans.

Suivi et validation

L'évaluation de l'atteinte des objectifs par les stagiaires est mesurée à partir d'un test QCM réalisé à l'issue de la formation ou directement dans le cadre particulier d'un test sec.

Une attestation de formation et le résultat du test (attestation de compétence) sera remise en main propre à chaque stagiaire, l'attestation sera aussi envoyée à l'employeur du stagiaire pour lui permettre de délivrer l'AIPR.

Effectif

1. Cas d'un tarif individuel

Le seuil minimum d'ouverture de la formation est de 8 personnes. La taille du groupe ne dépasse le nombre de 15 participants.

2. Cas d'un tarif groupe

Pour garantir une bonne interaction entre l'intervenant et ses stagiaires, l'effectif minimum est de 3 personnes et peut aller jusqu'à 15 personnes.

Coût

Formation de 7 h et test à la suite = **190,00 Euros TTC** quel que soit le profil

Pour un test sec : **50,00 euros** le test

Contact CFPPA

Philippe BRENIER, Chargé de développement

04 77 91 11 10

06 07 14 28 96

✉ philippe.brenier@educagri.fr

Enregistrement

N° d'activité DRTEFP : 8242P129442

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État

N°SIRET 19421210600026

Code APE 8559A